

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1256

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« correspondant à ce choix »

les mots :

« professionnelle correspondant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.